



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corrèze

Réunion directeurs Tulle Dordogne

2 septembre 2024 – TULLE salle Laurent



Stabilité de l'équipe de circonscription

- **Sandrine Peyronie** - CPC généraliste : IEF, EDD/sciences, DAR, plan français, Pôle ressources, CE Beynat, évaluations d'écoles, Phare ...
- **Carole Mons** – CPC généraliste : TER, PETR, PEAC (adage), plan maths, évaluations d'écoles, CNR, CEC Beaulieu/Argentat, ...
- **Gaby Murzin** – CPC EPS : Assistant de prévention, Services civiques, valeurs de la République, EMC, évaluations d'école, CEC V. Hugo, Clémenceau, Sorties scolaires, Agréments, ...
- **Stéphane Clos** – CPC Brive Urbain chargé du numérique sur le département
- **Laura Moulin** – ERUN Tulle Dordogne & Tulle Vézère / PDMQDC



Evaluations nationales CP, CE1, CE2, CM1 et CM2



Protocole identique à celui des années précédentes: 6h dégagées sur APC

Passation du **9 au 20 septembre** avec saisie des réponses dès la première semaine et jusqu'au **29 septembre**. Saisie **dès la première semaine jusqu'au 29 septembre !!!** Ne pas attendre la dernière semaine pour saisir → remontées quotidiennes des saisies acad → dépt → circons.

CP mi-parcours: du **13 au 24 janvier 2025**.

Nécessité de mise à jour de Onde avant le 5 septembre. Suivi des remontées par l'ERUN.

CP: 5 séquences (3 en Français et 2 en Mathématiques – 8 à 12 minutes)

CE1: 5 séquences (3 en Français dont une individuelle, 2 en Mathématiques)

CE2 : 6 séquences (4 en Français et 2 en Mathématiques)

CM1: 6 séquences (4 en Français et 2 en Mathématiques)

CM2: 6 séquences (4 en Français et 2 en Mathématiques)

Une fiche de restitution pour les parents. **Réunion obligatoire PE d'information et d'analyse des résultats**

Exploitation des guides Eduscol : un espace dédié education.gouv et sur eduscol + guides



Maternelle :

La construction du nombre à l'école maternelle,

Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle,

Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle

Cycle 2 :

Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP

Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP

Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1

Cycle 3 :

Résolution de problèmes

La compréhension au cours moyen

La grammaire du français du CP à la 6^{ème}

La grammaire du français: terminologie grammaticale

Evaluation d'écoles 2024-2025 : 2 temps



Ecole primaire Naves

Formation des directeurs

25 septembre après-midi

Période d'auto-évaluation

– Du 1er oct au 7 déc

Contact écoles Evaluateurs

– Dès réception du rapport

Evaluation externe

– Du 9 déc au 21 février

Envoi rapport d'évaluation

– Au plus tard le 10 mars

St-Hilaire Peyroux – Chameyrat, Favars, St-Mexant, Chanteix, St-Germain les Vs

Formation des directeurs

25 septembre après-midi

Période d'auto-évaluation

– Du 6 janv au 12 mars

Contact écoles Evaluateurs

– Dès réception du rapport

Evaluation externe

– Du 14 mars au 6 juin

Envoi rapport d'évaluation

– Au plus tard le 20 juin

Journées de concertation 2024-2025



Seconde journée de pré-rentrée (2X3h) + Journée de solidarité (6h) → 12h

Ecoles concernées par l'évaluation d'école

18h d'animations pédagogiques et 6h de journée de solidarité soit 24h pour la rédaction du rapport d'autoévaluation

6h de pré-rentrée: à prendre en fin d'année scolaire pour préparer le futur PE

Ecoles concernés par la rédaction du projet d'école (écoles ayant été évaluées l'an dernier) : 6h journée de prérentrée

Autres écoles : avenants, 6h de journée de pré-rentrée

pHARe

Programme
de lutte contre
le harcèlement
à l'école



***Aucun** élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.*



LOI n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire: création d'un nouveau **délit, celui de harcèlement scolaire, dans le code pénal.**

- **Les directeurs présentent le protocole aux autres PE.**
- **CPC référente vient apporter son aide si nécessaire.**

Protocole pHARe :

- **Ateliers de sensibilisation : 10h d'apprentissages annuels du CP au CM2**
- **Prise en charge rapide des situations de harcèlement : Méthode de préoccupation partagée.**

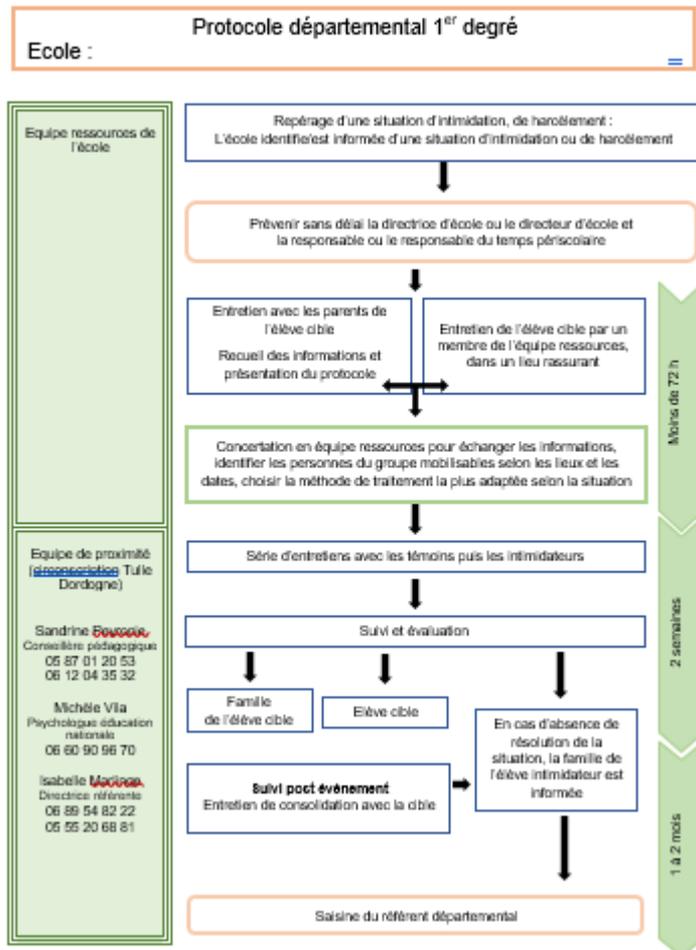
SENSIBILISATION PREVENTION HARCELEMENT



- Dès la rentrée, l'ensemble des écoles devront s'être engagées dans le programme pHARe, dont l'une des ambitions est la formation de tous les personnels et des élèves à la prévention et à la lutte contre le harcèlement. **Tous les élèves, suivant leur âge, seront sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement.**
- Supports de sensibilisation :



Il appartient aux écoles de traiter les situations d'intimidation ou de harcèlement. Ce protocole a pour objectif d'aider les directrices et directeurs d'école ainsi que les équipes pédagogiques dans la prise en charge de ces situations.



En cas de danger ou de risque de danger pour les victimes et/ou auteurs, la rédaction d'une information préoccupante ou d'un signalement peut être faite.

N'hésitez pas à contacter le/la responsable du service social en faveur des élèves du département.

Les numéros utiles

| | |
|-----------------------------|------|
| Plateforme Stop Harcèlement | 3020 |
| Net écoute | 3018 |

Acteurs internes

Référents harcèlement académiques

| | |
|--------------------|----------------|
| July Auriat, CTSSA | 05 55 11 43 42 |
|--------------------|----------------|

Référent harcèlement 19 1^{er} degré

| | |
|--------------------|-------------------|
| Lavergne Catherine | 05 55 81 01 20 40 |
|--------------------|-------------------|

Référents harcèlement 19 2nd degré

| | |
|--|----------------|
| Carla Wayak-Pambe, conseillère technique de service social | 05 87 01 20 32 |
|--|----------------|

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. »

Pr Dan Oweus - BO n°2013-100 du 13/08/2013

« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'affecter sa santé physique ou mentale. »

Article 5 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Espace documentaire:

<https://nah-etab.in.phm.education.gouv.fr/nah/>



- Développer leur compétences psycho sociales,
- Développer leur capacité à travailler collectivement,
- Aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement sans discours moralisateur mais par des biais ludiques et pédagogiques,
- Développer l'empathie chez les élèves.

Exemples pour le cycle 1-CP

- [mallette MAE](#)

Kit de prévention 1er degré. Académie de Limoges

Exemples pour le cycle 2 :

- [Comprendre les mots et les maux du Harcèlement](#) (site nah)
- <https://lespetitscitoyens.com/nonauharcèlement/>
- ESTIMO : jouons avec nos 5 sens pour mieux nous connaître.
- <https://view.genial.ly/6149f1f3142fe50dff1405ce>
- Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous, Non à l'exclusion TOIMOINOUS:
<https://lespetitscitoyens.com/produit/toimoinous/>

Exemples pour le cycle 3 :

- [Eduquer à l'empathie](#) (site nah)
- [Jeu de l'oie](#) : mallette MAE
- [Les petits citoyens](#) : 5 activités.
<https://view.genial.ly/5fc0dc4ad342a20d8b8de714>
- [Cyberharcèlement](#) : une photo c'est perso, la partager, c'est harceler.
Lien vers une vidéo :
https://www.youtube.com/watch?v=l1oSY0RdK_M&t=12s
- [Tralalàrecyber](#): comment prévenir le cyberharcèlement (site nah)



Exercices de sécurité

3 signaux différents: alerte incendie, alerte risque naturel majeur, alerte attentat

3 à 6 exercices:

- 1 alerte incendie avant la Toussaint
- **1 alerte attentat - intrusion (avant les vacances de Toussaint)**
- 1 alertes risque naturel ou technologique (confinement) avant l'hiver
- 2 voire 3 exercices sup si besoin

L'alerte-SMS (mise à jour des téléphones portables) → retour par mail Circo

Une école inclusive

Mise en place depuis 3 ans d'un service départemental École inclusive SDEI 19

4 pôles inclusifs d'accompagnement localisés PIALS

(ARGENTAT, BEYNAT-BEAULIEU, VICTOR HUGO, CLEMENCEAU)

→ **Coordo Pials: Sandra Marche, Christophe Barbier, Laurence Raynaud et, Hélène Badefort**

Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève (nécessité de penser les emplois du temps des élèves pour bien identifier les temps d'accompagnement)

- Adaptations pédagogiques (responsabiliser les AESH)
- Appartenance des AESH à la communauté éducative

Rappels:

- Des entretiens institutionnalisés au moment de la rentrée scolaire
- 6 heures sur les 48 heures d'ORS pour dialoguer avec les familles et les professionnels médicosociaux.

Mise en place du LPI (LPI accessible désormais aux parents)



Une école inclusive

LPI – Modalités de première connexion



Depuis le 31 janvier 2022, « l'application du livret de parcours inclusif » est accessible à tous **les professeurs, directeurs d'école et chefs d'établissement.**

Cette première version du LPI comprend :

- une interconnexion avec Onde, simplifiant ainsi le renseignement du livret ;
- une base de données d'aménagements et d'adaptation pédagogiques ;
- le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;
- le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- le GEVA-Sco 1^{re} demande ;
- le document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dates et informations diverses



Elections des parents d'élèves : vendredi 11 octobre 2024

Grèves :

Respecter les délais de 48h (pour une grève le mardi → samedi minuit et pour une grève le jeudi → lundi minuit) : organisation du SMA

PPCR :

- Annonce de la visite 15 j avant la période
- **Visite avec recueil du document préalable PPCR**
- Envoi du rapport via l'application (2048 caractères).

LSU : 3 dates proposées, 13 déc, 21 mars, 20 juin

PES, PESA, M2CA, M2SOPA

Réunion T1, T2 : lundi 16 septembre 17h15 Centre du Chambon

PDF : animations pédagogiques



Cycle 3 : 2 groupes Plan Français / Plan Mathématiques (18h)

Cycle 2

EPS: 3h

Institutionnelle : 3h

Mathématiques : 6h

Français : 6h

Maternelle

EPS/ APQ : 3h

Institutionnelle : 3h

Mathématiques : 6h

Français : 6h

Pas d'inscription individuelle

| | | AP1 | AP2 | AP3 | AP4 | AP5 | AP6 |
|----------------------------------|----|--|---|---|--|--|--|
| Cycle 3 Plan Français | G1 | Mercrèdi 27 novembre 14h 17h Tulle Joliot Curie | Mardi 10 dècembre 17h 19h Tulle Joliot Curie | Mercrèdi 12 fèvrier 14h 17h Salle A Cité Tulle | Mardi 11 mars 17h 19h Tulle Joliot Curie | Mardi 15 avril 17h 19h Tulle Joliot Curie | Mercrèdi 4 juin 14h 17h Salle A Cité Tulle |
| | G2 | Mercrèdi 27 novembre 14h 17h Tulle Joliot Curie | Jeudi 12 dècembre 17h 19h Beynat | Mercrèdi 12 fèvrier 14h 17h Salle A Cité Tulle | Jeudi 13 mars 17h 19h Beynat | Jeudi 17 avril 17h 19h Beynat | Mercrèdi 4 juin 14h 17h Salle A Cité Tulle |
| | | AP1 | AP2 | AP3 | AP4 | AP5 | AP6 |
| Cycle 3 Plan Mathématiques | G1 | Mercrèdi 18 septembre 14h 17h Salle A Cité Tulle | Mardi 8 octobre 17h 19h Saint-Priest de Gimel | Mercrèdi 18 dècembre 14h 17h Salle A Cité Tulle | Mardi 14 janvier 17h 19h Saint-Priest de Gimel | Mardi 11 fèvrier 17h 19h Saint-Priest de Gimel | Mercrèdi 16 avril 14h 17h Tulle Clément Chausson |
| | G2 | Mercrèdi 18 septembre 14h 17h Salle A Cité Tulle | Jeudi 10 octobre 17h 19h Argentat | Mercrèdi 18 dècembre 14h 17h Salle A Cité Tulle | Jeudi 16 janvier 17h 19h Argentat | Jeudi 13 fèvrier 17h 19h Argentat | Mercrèdi 16 avril 14h 17h Tulle Clément Chausson |
| | | MDL 103 Français en présentiel | MDL 103 Français en autonomie | MTH 103 mathématiques en présentiel | MTH 103 mathématiques en autonomie | EPS 101 en présentiel | API 101 Institutionnelle en présentiel |
| Cycle 1 | G1 | Mercrèdi 2 avril 14h 17h Tulle(René Cassin ou amphi) | Mercrèdi 16 avril | Mercrèdi 12 fèvrier 14h 17h Tulle (René Cassin ou amphi) | Mercrèdi 14 mai | Mercrèdi 18 dècembre 14h 17h Tulle | Mercrèdi 11 juin 14h-17h Amphi Cité Tulle |
| | G2 | Mercrèdi 19 mars 14h 17h Argentat collège | Mercrèdi 16 avril | Mercrèdi 5 fèvrier 14h 17h Argentat collège | Mercrèdi 14 mai | Mercrèdi 20 novembre 14h 17h Argentat | |
| | | MDL 103 français en présentiel | MDL 103 français en autonomie | MTH 103 mathématiques en présentiel | MTH 103 mathématiques en autonomie | EPS 102 en présentiel | API 101 Institutionnelle en présentiel |
| Cycle 2 | G1 | Mercrèdi 5 fèvrier 14h 17h Salle A cité Tulle | Mercrèdi 19 fèvrier | Mercrèdi 19 mars 14h 17h Salle A cité Tulle | Mercrèdi 14 mai | Mercrèdi 2 avril 14h 17h Tulle | Mercrèdi 4 juin 14h-17h Amphi Cité Tulle |
| | G2 | Mercrèdi 22 janvier 14h 17h Argentat collège | Mercrèdi 19 fèvrier | Mercrèdi 12 mars 14h 17h Argentat collège | Mercrèdi 14 mai | Mercrèdi 9 avril 14h 17h Argentat | |



Tableau synthèse envoyé à toutes les écoles cet après midi.

Rappel :

<http://pedagogie.dsden19.ac-limoges.fr/spip.php?rubrique7>

- Pour connaître appartenance aux différents groupes cycles 1 et 2 notamment.
- Pour connaître les quotités pour les enseignants à TP et affectations.

Envoi, cet après midi, par Carole et Sandrine sur les boites mail personnelles des enseignants de cycle 3 concernés par les plans.

Formations directeurs



Formations spécifiques directeurs d'école: 3 groupes de directeurs

2 j temps scolaire : 26/09, 17/10, 18/10 et 19, 20 et 22/05

Formation des directeurs ATP et chargés d'école: 5 et 6 septembre, Joliot Curie Tulle

Espace directeurs sur le site pédagogique (Rqs 3 directeurs référents)

Mises à jour - Vérifications

DUERP – portail ARENA

Outil "Santé sécurité au travail - Sûreté des espaces scolaires - 1er degré"

Registres santé/sécurité

Diagnostics obligatoires

Sorties scolaires

Tableau Excel de la DSDEN à compléter et à envoyer IEN à chaque période

Modification des taux d'encadrement (circulaire du 13-06-2023)

- Les sorties de proximité pour les maternelles devront respecter un taux d'encadrement de 1/8
- Les sorties ponctuelles d'une journée incluant la pause méridienne sont obligatoires
- La durée d'une sortie scolaire avec nuitée ne peut excéder 5 jours scolaires consécutifs pris sur le temps scolaire
- Les encadrants bénévoles sont soumis au FIJ AIS

Point numérique



- Lettres numériques (1 par période)
- Kit robotique (écoles concernées recevront un mail de programmation)
- pHARe
- Évaluations nationales
 - ONDE à jour
 - Pas d'inscription d'élève via le portail de saisie des évaluations
 - Penser à conserver les mots de passe pour mi-parcours CP (association enseignant/classe à refaire)
- ONDE
 - Élèves avec un INE : **mercredi 11/ 09 au soir**
 - Validation du constat des effectifs : **entre le jeudi 12/09 et le lundi 16/09 au soir**
- LSU : signature direction intégrée aux bilans périodiques des élèves
- Messagerie académique 
 -  Transfert vers messagerie perso → mi/fin septembre
 - Utilisation des boîtes professionnelles (migration)
 - Campagne de changement de mot de passe → mi/fin septembre



Pacte enseignant



Missions du pacte :

- 1) **Devoirs faits au collège** : personnels identifiés conjointement par les IEN et chefs d'établissement contacts déjà pris en la juillet 2024.
- 2) **Elèves à besoins éducatifs particuliers** : personnels identifiés conjointement par l'IEN-ASH et l'IEN de circonscription. Contacts à réaliser par l'IEN de circonscription
- 3) **Intervention dans les dispositifs stages de réussite et école ouverte** : remontée des engagements avec calendrier au plus tard le **lundi 11 septembre**.
Stage de réussite : un stage de 4 matinées de 3h comptera pour ½ part, Ecole ouverte : au prorata du nombre d'heures réalisées.
- 4) **Soutien Ecole pour les élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux** :
Pas de prise en charge inférieure à 45 min. Planning validé par le DE et envoyé à l'IEN.

Décrets des directeurs



Chap I :

Art 410-10 : « **le directeur prend toute disposition utile concernant l'organisation et le bon fonctionnement de l'école** ... A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire »* → **AUTORITE FONCTIONNELLE**

Art 411-13 : « le directeur contribue à l'organisation du service des accompagnants des élèves en situation de handicap affectés dans l'école ... »

Art 411-15 : « le directeur ... veille au bon déroulement des enseignements »

Chap II :

Art 14 : **les DE sont évalués au plus tard après 3 ans d'exercice dans leurs fonctions puis au moins une fois tous les 5 ans.**

Art 20 : les DE qui justifient au 1^{er} sept 2023 d'au moins 3 années de fonction continue sont évalués au plus tard dans les 5 ans après la publication du décret → directeurs concernés pour 2024-2025 prévenus en juillet.

Le remplacement



Demande d'autorisation d'absence (de droit, facultative):

Renseigner l'imprimé de demande , l'envoyer à l'**IEN** et adresser à la cellule le justificatif (ce n'est pas la cellule qui accorde l'autorisation d'absence!)

Congé maladie

Informez directement la cellule

Préciser l'emploi du temps du PE absent (décharge, temps plein, mercredi travaillé,...)

Envoyer directement à la cellule l'imprimé, accompagné du certificat médical

Rappel : les enseignants non chargés de classe doivent informer de leur absence

Un numéro : **05 87 01 20 81**

Une adresse mail : **remplacements.ia19@ac-limoges.fr**

EXCELLENTE RENTREE

